Le dépérissement du chêne

- Session : 2015-2016
- Année : 2016
- N° : 132 (2015-2016) 1

- Question écrite du 15/12/2015

  - de LEGASSE Dimitri
  - à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région

  La COP 21 vient de commencer et j'espère qu'un accord ambitieux en sortira. En attendant, le changement climatique se fait déjà sentir dans notre pays. Nos forêts wallonnes souffren notamment d'une trop grande sécheresse et cela a pour conséquence le dépérissement d'un grand nombre de chênes.

  En effet, selon l'Observatoire wallon de la santé des forêts (OWSF), on observe une tendance croissante de printemps plus secs, ce qui affecte l'humidité des sols et entraîne le dépérissement du chêne.

  Afin de limiter les dégâts, l'OWSF recommande dès lors d'adapter la gestion forestière en veillant à :
  - bien distinguer les chênes pédonculés et les chênes sessiles;
  - diminuer la densité des chênaies;
  - limiter les effets des exploitations sur les arbres et le sol;
  - favoriser des essences bien en station;
  - rester vigilant à l'apparition de champignons ou d'insectes.

  Soucieux de notre environnement et de la santé de nos forêts, j'ai quelques questions à ce sujet.

  Dans la sphère de ses compétences, que peut faire Monsieur le Ministre pour appuyer les recommandations de l'OWSF pour lutter contre le dépérissement du chêne, notamment vis-à-vis des exploitants ?

  De manière plus générale, comme annoncé dans la DPR, Monsieur le Ministre peut-il me donner les mesures prises par le Gouvernement wallon en matière de gestion durable de nos forêts ?

- Réponse du 11/01/2016

  - de COLLIN René

  Le dépérissement de chênes en Wallonie n'est pas un phénomène nouveau. Déjà dans les

années 80 et 90, notre Région avait dû faire face à un rapide déclin de nos chênes indigènes. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une nouvelle vague de détérioration de la vitalité de cet arbre, et ce depuis 2014.

Les chênaies représentent 83 000 hectares en Wallonie. Aujourd'hui, suite à un inventaire mené par le Département de la Nature et des Forêts (DNF), sur suggestion de l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts, ce sont 2 % de cette superficie qui montrent des signes de déclin, soit environ 1 500 hectares. L'intensité du dépérissement est plus importante dans certaines régions. L'essence touchée est principalement le chêne pédonculé, essence exigeante en eau et qui a été plantée jadis sur des sols lui convenant peu.

Depuis 2014, j'ai demandé à l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts et à mon administration un suivi spécifique du problème. Des mesures et des indicateurs de santé des arbres sont évalués tant sur base de données biotiques que abiotiques par l'Observatoire. Par ailleurs, l'Université catholique de Louvain, dans le cadre de l'Accord Cadre de Recherches forestières, a été chargée d'approfondir la recherche scientifique débutée par mon administration.

Il ressort des premiers résultats que le phénomène de dépérissement est complexe, car multifactoriel. Il résulte notamment d'une succession d'évènements tels que des sécheresses printanières, récurrentes ces dernières années, des attaques de chenilles défoliatrices et le développement d'un champignon foliaire.

En attendant des éclaircissements sur les solutions possibles, j'ai demandé à mon administration d'appliquer les recommandations de l'OWSF que rappelle l'honorable membre et, en particulier, celle de bien respecter l'adéquation des essences forestières et les stations sur lesquelles elles sont favorisées. De plus, des mesures de gestion impliqueront probablement la délivrance des chênes morts ou fortement dépérissants au cours des prochains mois. Le DNF veillera à organiser les chantiers d'exploitation de manière à limiter les impacts de passages répétés pour les arbres restant sur pied.

Le Code forestier consacre la gestion multifonctionnelle et donc la gestion durable des forêts, visant à optimiser les différentes fonctions de la forêt. Les mesures de conservation du Code sont destinées à améliorer la gestion dans ce sens. La résilience des forêts au changement climatique est au cœur de cette gestion durable, notamment par la diversification des structures et des essences, et par l'obligation d'adéquation des essences plantées, selon le nouveau fichier écologique des essences forestières.